

ARRÊTÉ AR-AG-2023- 008

**ARRÊTÉ RELATIF AUX PERIODES DE FERMETURES ANNUELLES
DES MULTI ACCUEILS D'AUROS, DE ST PIERRE D'AURILLAC, DE LA REOLE,
DE MONSEGUR
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE
POUR L'ANNEE 2024**

Le Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, représentant l'exploitant de l'équipement,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé articles R 2324-16 à R2324-48 ;

Vu le règlement de fonctionnement des multi-accueils pré cités de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Les multi-accueils d'Auros, de St Pierre d'Aurillac, de La Réole, de Monségur seront fermés au public pour l'année 2024 sur les périodes suivantes :

- Le vendredi 12 avril 2024 ;
- Le vendredi 10 mai 2024 ;
- Du lundi 29 juillet au mercredi 21 août 2024 inclus ;
- Du jeudi 26 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté :

- Au Conseil Départemental via les Services de Protection Maternelle et Infantile concernés ;
- Aux directrices des multi-accueils de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde ;
- Aux familles fréquentant les multi-accueils sus-cités.

ARTICLE 3 - Le DGS et la coordinatrice petite enfance seront chargés, chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Réole, le 26 octobre 2023

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

